Les prises de parole sont gérées de manière à ce que l'ensemble des acteurs puisse s'exprimer.

QUELLE ÉVALUATION du comité de pilotage ?

Il est essentiel d'évaluer la manière dont se déroulent les COPIL : contenu, participation et implication des différents acteurs au sein du COPIL.

La participation des acteurs :

- Présence et absences au fur et à mesure des réunions
- L'horaire du COPIL est pertinent
- Prise de parole de l'ensemble des acteurs
- Importance et qualité des échanges
- Relations constructives entre participants
- Emergence de réflexions et projets

Le référent technique / coordinateur :

- Il présente le bilan et rappelle les objectifs
- Il gère les prises de parole et favorise les échanges
- Il est en capacité de s'extraire afin de reformuler les échanges
- Il adapte son discours au public (pas trop technique, pas d'abréviations, etc.)

Les élus :

- Ils rappellent les principes généraux de la politique éducative retenue par la collectivité
- Ils informent les participants des projets en cours
- Ils sont dans un esprit d'ouverture et facilitent les échanges
- Ils sont concernés par les problématiques soulevées et les enjeux liés au PEDT

Le contenu du COPIL :

- L'ensemble des sujets prévus à l'ordre du jour a été abordé
- Les réponses aux questions non résolues lors du COPIL précédent sont apportées
- Un compte rendu est rédigé et reflète le contenu des échanges
- Le compte rendu est diffusé à l'ensemble des participants et des acteurs concernés (parents, enseignants, etc.)

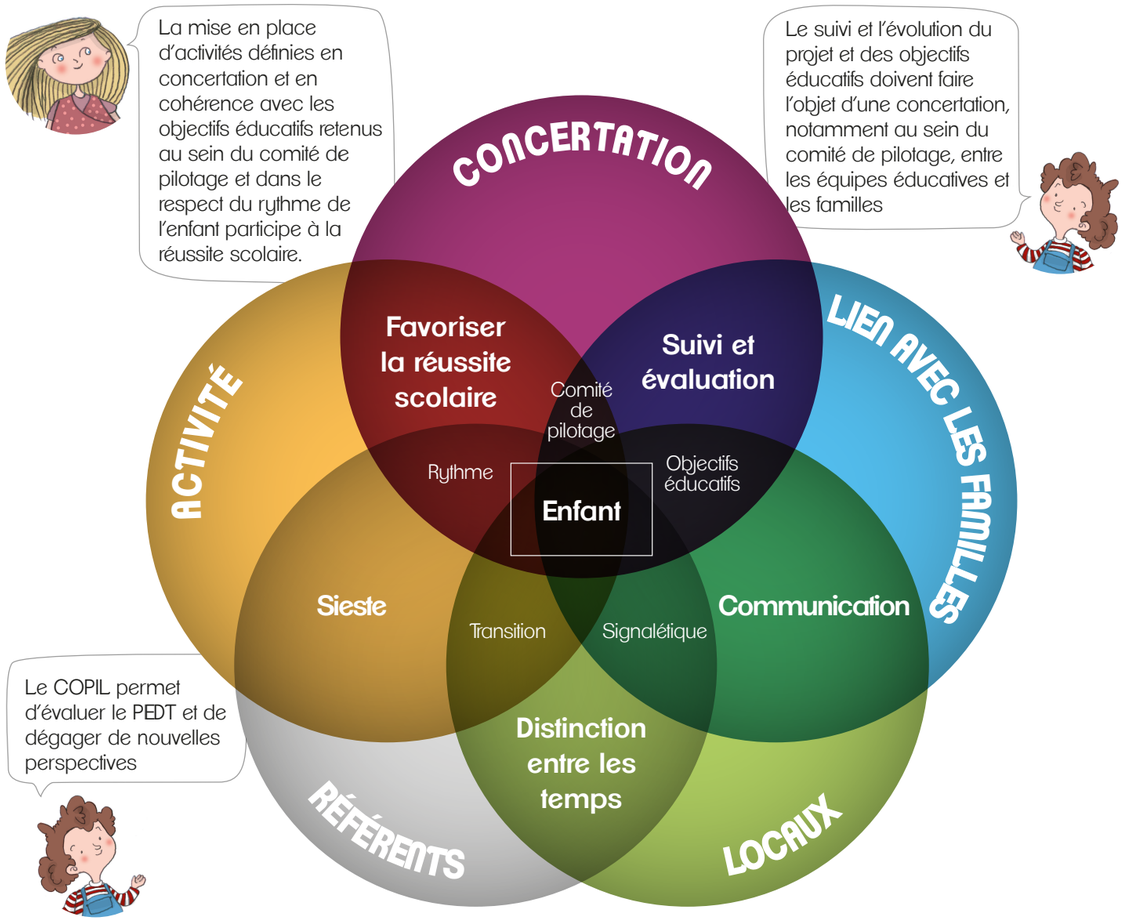

LES CAHIERS du Projet Educatif Territorial

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA MANCHE
Direction Départementale de la Cohésion Sociale

LA CONCERTATION

Qu'est-ce que la concertation ?

La mise en oeuvre de la réforme des rythmes scolaires a mobilisé de nombreux acteurs autour de thématiques diverses tels que la sécurité, l'emploi, la formation ou encore la prise en compte spécifique des enfants de maternelle. La mise en place d'instances de concertation au sein des territoires a été un gage important de réussite du projet éducatif territotial.

Jean-Eudes Beuret définit la concertation comme un « dialogue horizontal entre les participants, dont l'objectif est la construction collective de visions, d'objectifs, de projets communs, en vue d'agir ou de décider ensemble ». *Cf. : La conduite de la concertation pour la gestion de l'environnement et le partage des ressources, Ed. L'Harmattan.* Pour lui, il n'y a pas obligatoirement partage du pouvoir de décision entre les participants. La décision n'est pas l'objectif premier de la concertation, son but réside avant tout dans **l'intérêt de construire ensemble des objets communs**.

La concertation implique des **parties prenantes**, c'est-à-dire des groupes organisés qui seront chargés de mettre en oeuvre les projets ou de les faire suivre de décisions effectives. La concertation doit impliquer tous les publics qui ont un intérêt au projet et tous ceux qui seront impactés de près ou de loin par ce dernier.

Dans le cadre des PEDT, les parties prenantes seront regroupées au sein du **comité de pilotage** (COPIL).

La circulaire n°2014-184 du 19 décembre 2014 relative à la promotion de la généralisation des projets éducatifs territoriaux indique que : *« les travaux du comité de pilotage permettent de recenser et mobiliser les ressources locales, d'apporter un appui à la commune [---]. Il assure le suivi régulier de la mise en oeuvre de la convention et son évaluation, selon les critères définis dans la convention, en vue de proposer d'éventuelles évolutions ».*

Les principales missions du COPIL

- Définir le cadre, les orientations éducatives qui serviront de lignes directrices pour les choix à effectuer (projets à lancer, choix des activités, organisation de la sécurité, etc.) ;
- Etre force de proposition pour l'autorité décisionnaire. Ces propositions pourront émaner de l'ensemble des participants ;
- Traiter les dysfonctionnements qui ne trouvent pas de résolution au quotidien ;
- Evaluer les actions menées, ce qui sous entend que des critères d'évaluation auront été définis (cf cahier du pedt sur l'évaluation) ;
- Etre un vecteur de communication dans ses dimensions descendantes et ascendantes.

- Version 1 / Mars 2016 -

L'ORGANISATION
au sein du comité de pilotage

1. La représentativité au sein du COPIL

Le comité de pilotage doit être représentatif de l'ensemble des partenaires impliqués au sein du PEDT. Il conviendra d'y associer :

- Le maire ou le président, les élus en charge du scolaire et du périscolaire, que cette compétence soit communale ou intercommunale, les élus intéressés par le sujet ;
- Le référent technique PEDT ;
- Les responsables de service concernés ;
- L'Education Nationale et ses différents représentants locaux ;
- Les parents d'élèves ;
- Les référents de site / personnes en charge de l'animation ;
- Les intervenants extérieurs (associations, bénévoles, etc.) ;
- Les partenaires institutionnels (CAF, DDCS, MSA) éventuellement.

2. Le rôle des différents acteurs du COPIL

- Le référent technique doit préparer la réunion, les éléments à traiter, etc. Cette préparation doit s'effectuer en amont avec l'élu de référence et les équipes. Il doit favoriser les échanges et les prises de décisions. En partenariat avec l'élu de référence, il rédige le compte-rendu ;
- Les élus sont garants du respect du projet de mandature ;
- Les responsables de site et les intervenants effectuent des retours sur ce qui se passe sur le terrain ;
- Les parents d'élèves donnent leur avis sur l'organisation et sont les représentants de l'ensemble des enfants ;
- Les partenaires (CAF, DDCS, Education Nationale, MSA) sont garants du cadre réglementaire et des préconisations émises dans les conventions PEDT ;
- Les équipes enseignantes apprécient les impacts de la réforme sur le temps scolaire (qualité des apprentissages, fatigue des élèves, etc.).

3. La fréquence des COPIL

Trois fois par an semble un bon compromis.
En effet, 3 dates permettront d'aborder des aspects différents :

COMITÉ DE PILOTAGE DE RENTRÉE
- Présentation du PEDT
- Présentation du protocole de sécurité pour les garderies.
- Présentation du projet éducatif pour les ACM déclarés.
- Présentation de l'organisation, des équipes, des activités.
- Définition des objectifs pour l'année à venir et des modalités de leur évaluation.

SEPTEMBRE - OCTOBRE

COMITÉ DE PILOTAGE INTERMÉDIAIRE
- Bilan / évaluation du 1er semestre
- Objectifs pour la 2ème partie de l'année et pistes de travail
- Réflexions concernant l'année n+1

JANVIER - FÉVRIER

COMITÉ DE PILOTAGE DE FIN D'ANNÉE
- Bilan du 2ème semestre
- Bilan de l'année
- Perspectives n+1

JUIN

Les travaux du COPIL peuvent être présentés lors des conseils d'écoles afin de favoriser la transparence et le lien avec le projet d'école

LE DÉROULEMENT
d'un comité de pilotage

Pour qu'un comité de pilotage se déroule dans des conditions optimales, il doit être **préparé en amont entre l'élu référent et le référent PEDT**.

Les dates de rencontre sont à anticiper. Il est possible de convenir de la date suivante lors de chaque comité de pilotage.
Le déroulé se prépare en amont de la réunion et **l'ordre du jour doit être précis (mais pas trop long…)**. Avoir un ordre du jour n'empêche pas d'élargir à d'autres sujets si l'ensemble des participants en est d'accord.

Lors du premier comité de pilotage un tour de table est nécessaire afin que l'ensemble des partenaires s'identifie. Il conviendra de revenir régulièrement sur le contenu du PEDT ainsi que sur le projet éducatif (pour les ACM déclarés) afin que les acteurs aient toujours en tête ce pour quoi ils sont présents et sollicités.

Le comité de pilotage est une instance qui doit permettre d'évaluer le projet tout au long de son déroulement et d'apporter les correctifs nécessaires. La démarche d'évaluation consiste à mesurer et à analyser les effets d'une action (cf cahier du PEDT sur l'évaluation).

Une évaluation permet de mieux appréhender les difficultés rencontrées ou les facteurs de réussite et de capitaliser les acquis de l'expérience.

Attention, un powerpoint trop long ne favorise pas les interactions et peut nuire à la qualité des échanges.

Une configuration de salle réfléchie favorise les échanges.

L'ÉVALUATION DOIT PERMETTRE D'APPRÉCIER
(cf cahier du PEDT sur l'évaluation)

- La pertinence de l'action, du projet : les objectifs sont-ils adaptés au public, au contexte ?
- L'efficacité du PEDT : les objectifs sont-ils atteints ? dans quelle proportion ? Quelles ont été les difficultés rencontrées ? Les solutions choisies étaient-elles adéquates ?
- L'efficience : les effets obtenus sont-ils à la hauteur des moyens engagés (humains, matériels, temporels) ?
- L'utilité : Le projet tel qu'il est mené a-t-il des impacts sur le public, sur son comportement, sur sa pratique ?
- La cohérence : les objectifs et les actions mises en oeuvre reflètent-ils les intentions éducatives du départ (projet éducatif rédigé en amont) ?

Un accompagnement par des mouvements d'éducation populaire est possible lors des évaluations.
De nombreuses formations existent concernant les techniques de conduite de réunions.

Afin d'approfondir des thématiques, ne pas hésiter à mettre en place des groupes de travail qui pourront rendre compte au comité de pilotage.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA MANCHE